



SCHÉMA DES AIRES DE COVOITURAGE DE LA SOMME

Journée ORT 5 novembre 2025

Le département de la Somme

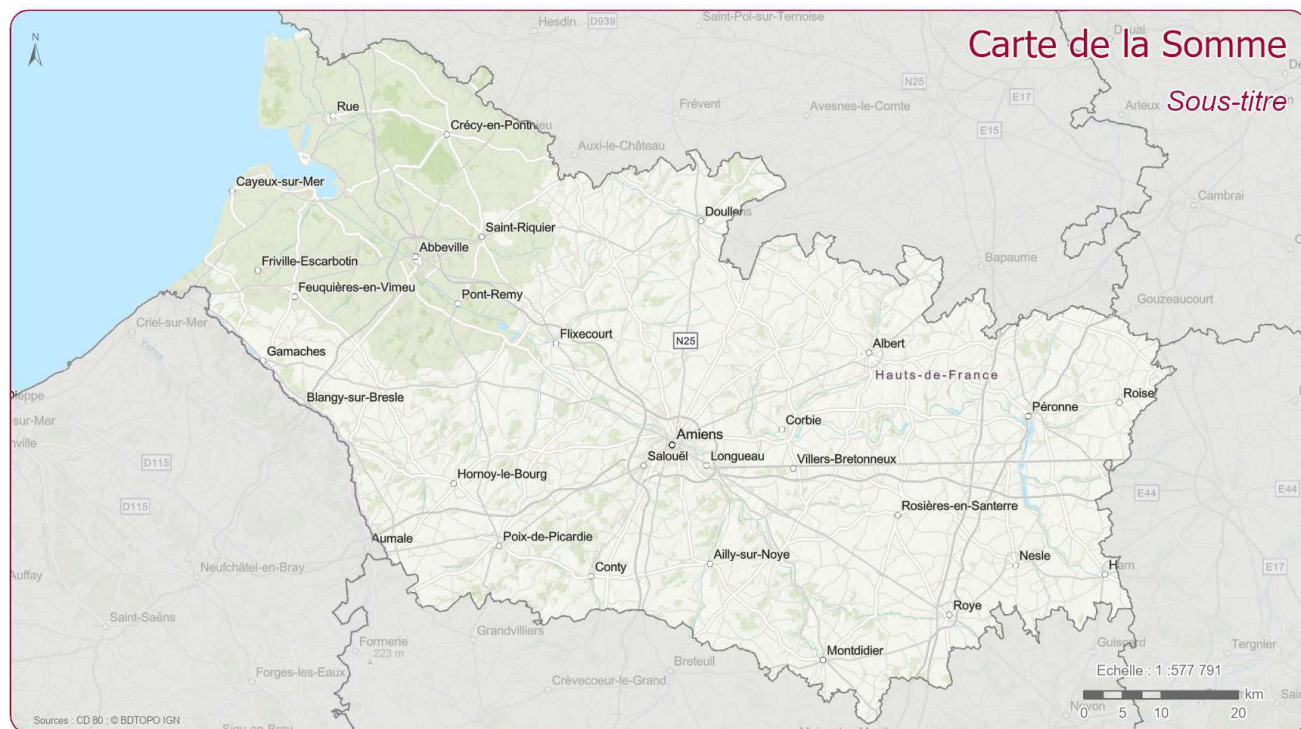
566 000 habitants, 92 hab / km²

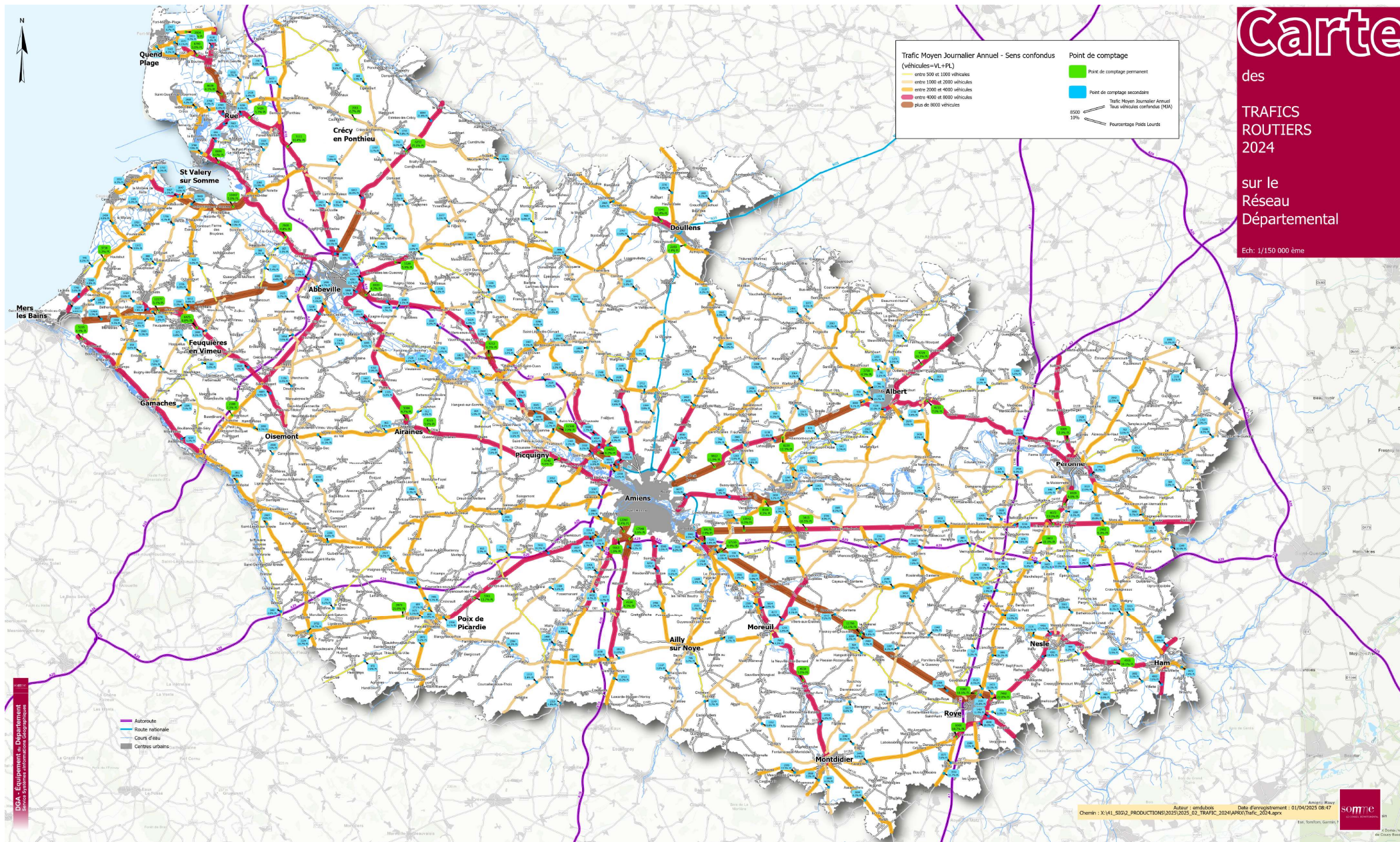
Près de 4 500 km de RD.

Territoire divisé en 3 parties :

- Le centre polarisé sur Amiens, avec un fort trafic pendulaire,
- L'ouest multipolaire, avec une saisonnalité du trafic près du littoral,
- Et l'est multipolaire, agricole, traversé par l'A1.

Avec une dominante rurale et peu de solutions de mobilité en dehors des axes ferroviaires.





Le schéma des aires de covoiturage

Voté par les élus départementaux en février 2022.

Le Département est **gestionnaire de voirie** : il dispose d'emprises foncières au bord des RD.

Il a une connaissance fine du trafic automobile.

Une pratique du covoiturage spontanée déjà existante sur certains espaces.

Quelques initiatives locales (Roulezco) avaient identifié un réseau d'aires à l'ouest du territoire.

Le covoiturage en tant qu'alternative à la voiture individuelle :

- Une pratique plus écologique,
- Une réponse à la hausse du prix des carburants,
- Un moyen de réduire le trafic et le risque d'accidents,
- Une solution de mobilité et d'inclusion pour des catégories de la population dépourvues de voiture.



Airaines (place du centre-bourg)



Dury (échangeur A16 / A29)

Une démarche participative

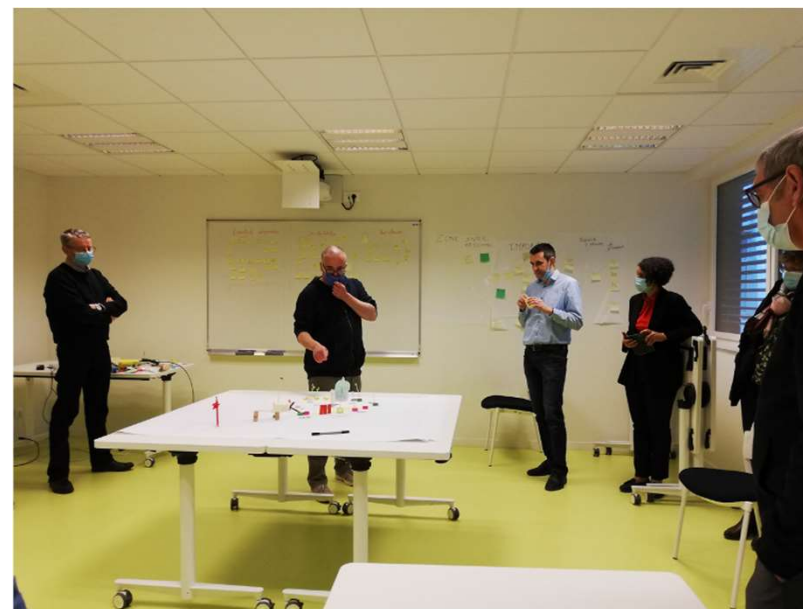
Une concertation sur le projet de schéma fin 2020 avec les élus des EPCI.

Un atelier participatif organisé avec les citoyens pour imaginer « l'aire idéale » avec tout un panel d'équipements complémentaires.

Un questionnaire en ligne diffusé à l'automne 2020 (364 réponses) :

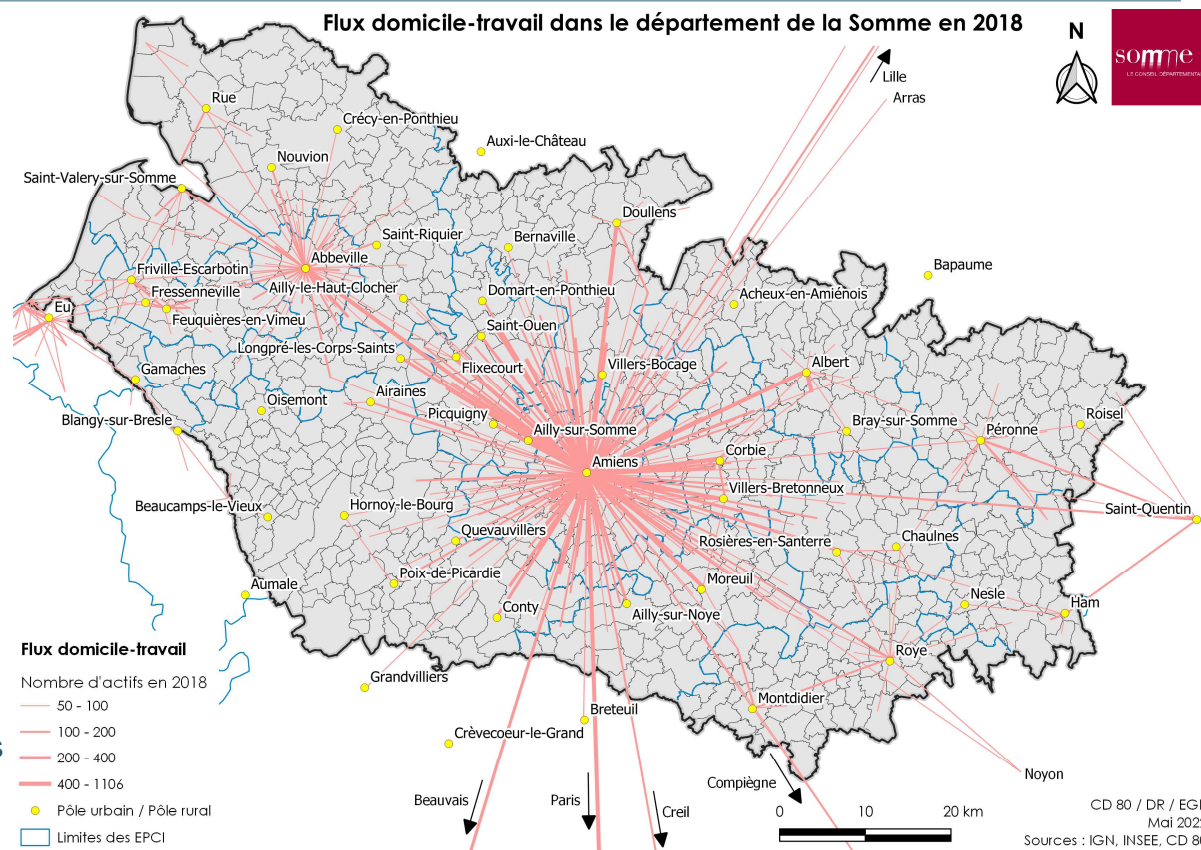
- 70 % des répondants sont d'abord motivés par le gain d'argent.
- Plus de la moitié des covoitureurs le font entre collègues.
- 70 % des covoitureurs ont une pratique occasionnelle.
- 24 % des covoitureurs le font au moins 1 fois / semaine.
- 6 % des covoitureurs le font tous les jours.

Un intérêt marqué puisque 40 % des répondants envisagent de covoiturer.

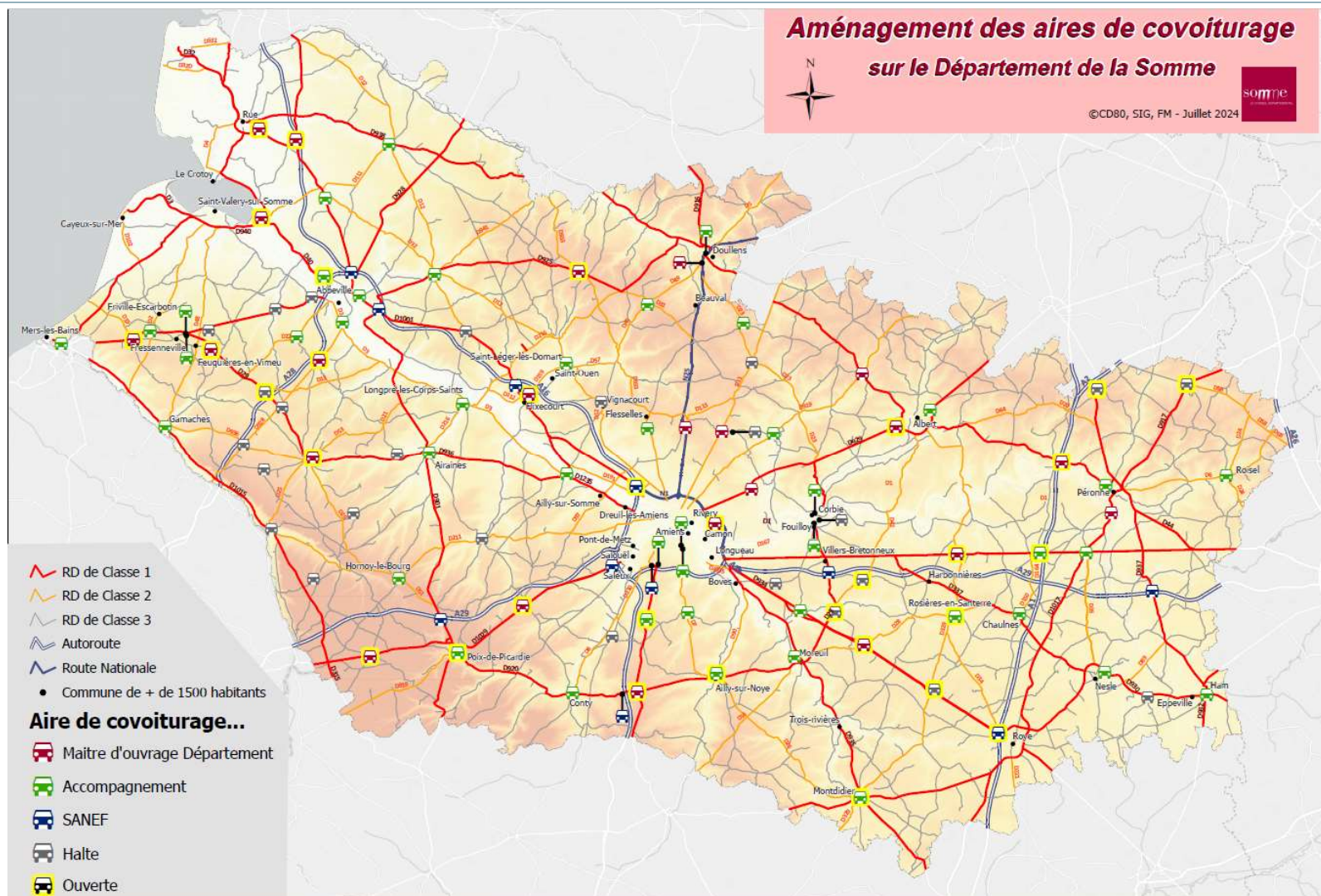


Identification du maillage des aires

- Une analyse des données de trafic routier (nombre et pointes horaires).
- Un recensement des aires existantes et des pratiques spontanées.
- Un recensement des potentialités au travers des documents d'urbanisme et du foncier disponible.
- Une consultation des Maires sur l'intérêt des emplacements potentiels identifiés par le Département et sur l'existence d'éventuels projets.
- Une concertation avec les EPCI qui fait ressortir la notion de « haltes » plus petites, pour officialiser des pratiques existantes dans les cœurs de villages.
- Une prise en compte du plan d'investissement autoroutier imposant à la SANEF l'aménagement d'aires près des échangeurs.



La carte de principe du schéma



La hiérarchisation des 103 aires

23 aires sous maîtrise d'ouvrage du Département :

- Aménagement réalisé par le Département.
- Les Communes et EPCI peuvent ajouter des équipements complémentaires à leur charge (éclairage, abri, borne de recharge électrique...).
- Foncier essentiellement départemental, près des principaux axes routiers.

11 aires sous maîtrise d'ouvrage de la SANEF :

- Aménagement réalisé par la SANEF dans le cadre du plan d'investissement autoroutier.
- Si foncier dans le domaine public autoroutier concédé (DPAC) : participation financière des collectivités à hauteur de 30 % du coût des travaux. Entretien SANEF.
- Si foncier hors DPAC : les collectivités mettent à disposition le foncier à la SANEF pour qu'elle réalise les travaux. Financement 100 % SANEF hors acquisitions foncières. Entretien collectivités.

44 aires et 25 haltes sous maîtrise d'ouvrage locale :

- Aménagement réalisé par la Commune ou l'EPCI.
- Jusqu'en 2024 : le Département cofinçait le projet global (construction de l'aire + équipements complémentaires) à hauteur de 40 % du montant HT des travaux (si le coût est supérieur à 10 000 € HT).
- Aujourd'hui le Département accompagne toujours les partenaires sur le plan technique en aidant à la conception des plans, à l'estimation des prix...

Principes d'aménagement des aires

- Un revêtement perméable des places de stationnement : dalles alvéolaires avec gazon, mélange terre-pierre...
- Des délaissés routiers recyclés et optimisés pour réduire la consommation foncière.
- Une conception évolutive : des aires de petite dimension (15 places) extensibles si la fréquentation est importante.
- Des aires visibles depuis les axes principaux, à défaut indiquées grâce à une signalétique de rabattement.
- Des aménagements paysagers pour mieux intégrer l'aire dans son environnement.
- Des usages parfois mutualisés avec les parkings d'entrée des véloroutes voies vertes.



Beaucourt-en-Santerre (RD 934)



Forest-Montiers (échangeur A16)

Principes d'aménagement des aires

- Un revêtement perméable des places de stationnement : dalles alvéolaires avec gazon, mélange terre-pierre...
- Des délaissés routiers recyclés et optimisés pour réduire la consommation foncière.
- Une conception évolutive : des aires de petite dimension (15 places) extensibles si la fréquentation est importante.
- Des aires visibles depuis les axes principaux, à défaut indiquées grâce à une signalétique de rabattement.
- Des aménagements paysagers pour mieux intégrer l'aire dans son environnement.
- Des usages parfois mutualisés avec les parkings d'entrée des véloroutes voies vertes.

Entre 2020 et 2025, le Département a créé **18 aires** de covoiturage, totalisant 281 places, pour un investissement de 1,2 M€ TTC.

A cela s'ajoutent 3 aires créées par la SANEF + 1 extension, totalisant 140 places.

Le Département a accordé 280 000 € de subventions pour l'aménagement de 11 aires sous maîtrise d'ouvrage locale.



Albert (RD 929)



Noyelles-sur-Mer
(RD 940 / piste
cyclable de la
Baie de Somme)

Le schéma des aires de covoiturage : les réalisations 2020

Aire de covoiturage	Axe
Noyelles-sur-Mer	D 940 / D 40
Essertaux	D 1001 / D 920
Beaucourt-en-Santerre	D 934
Albert Sud	D 929
Cléry-sur-Somme	D 938 / A1



Noyelles-sur-Mer



Cléry-sur-Somme



Essertaux



Albert Sud



Beaucourt-en-Santerre

Le schéma des aires de covoiturage : les réalisations 2021

Aire de covoiturage	Axe		
Feuquières-en-Vimeu	Tourne-à-gauche D 29 / D 229		
Forest-Montiers	D 1001 / D 32 échangeur A 16		
Lignières-Châtelain	D 1029		
Ville-le-Marclet	D 159		
Huchenneville ZA La Croisette	D 928 échangeur A 28		
			
Huchenneville		Forest-Montiers	
			
		Lignières-Châtelain	

- 2 demandes de subventions pour des aires locales : Rosières-en-Santerre, Démuin

Le schéma des aires de covoiturage : les réalisations 2022

Aire de covoiturage	Axe
Camon	D 1 échangeur rocade Amiens
Proyart	D 1029 / D 329
Oisemont Voie Verte	D 29 / D 936
Quevauvillers	D 1029
Amiens Nord (participation projet SANEF)	D 1001 échangeur A 16 / rocade Amiens



Camon



Proyart



Oisemont



Quevauvillers



Amiens Nord

Le schéma des aires de covoiturage : les réalisations 2023

Aire de covoiturage	Axe
Rue	D 32
Yzengremer	D 925 / D 19
Bernaville	D 925 / D 933



Bernaville



Rue Est

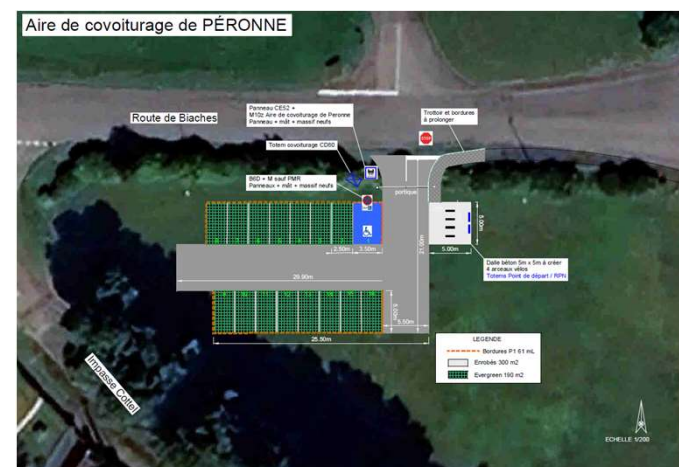


Yzengremer

Au programme de 2024 deux aires sous maîtrise d'ouvrage de la SANEF avec un cofinancement du Département et des communautés de communes sur les sorties d'autoroute A16 d'Abbeville Est et de Flixecourt.

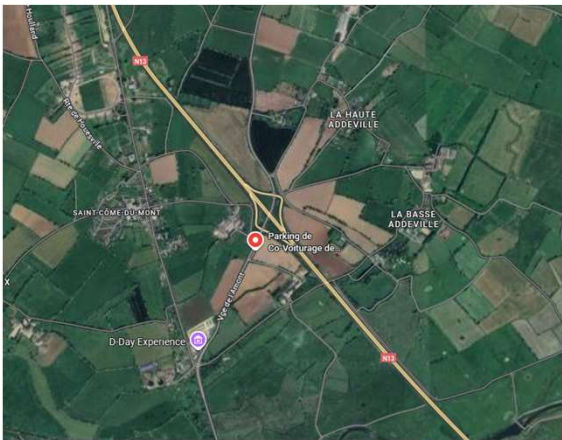
Le schéma des aires de covoiturage : les réalisations 2025

Aire de covoiturage	Axe
Flixecourt	D1001 / A16
Moreuil	D54 / Gare
Péronne	D1017



Les aires restantes : Doullens, Querrieu, Villers-Bretonneux SANEF.





Saint-Come-du-Mont sur la N13 dans la Manche

Toulouse-le-Château, direction Lons-le-Saunier et l'A39 dans le Jura





Carentan dans la Manche en 2010



Carentan dans la Manche en 2010

Carentan dans la Manche en 2024



Signalétique

Un modèle unique de panneau à l'entrée de toutes les aires de covoiturage, peu importe leur maîtrise d'ouvrage.

- Permet d'identifier le site comme un lieu officiel de covoiturage.
- Uniformise le visuel pour mieux identifier un réseau sur le territoire.
- Sur les aires locales le Département fournit et pose le panneau d'entrée et la signalétique de jalonnement si nécessaire.

La signalisation verticale et horizontale est conforme aux normes techniques et aux standards du Département.



Communication

- Information relayée dans la presse locale lors de l'ouverture de nouvelles aires.
- Des supports de communication adaptés pour le grand public et distribués lors d'animations comme la semaine de la mobilité.
- Le Département complète les bases de données nationales et régionales pour faire apparaître ses aires sur les plateformes de mise en relation.
- Une base de travail reconnue par les EPCI qui déploient leur plan de mobilité simplifié.



Pour favoriser les mobilités partagées, le Département, la SANEF et les communes aménagent un réseau d'aires et de haltes de covoiturage pour mailler l'ensemble du territoire samarien. Aujourd'hui, une trentaine de sites sont en service, identifiables grâce au panneau-totem d'entrée.

Le schéma départemental des aires de covoiturage prévoit au total 100 aires et haltes de covoiturage à terme.

LES AVANTAGES DU COVOITURAGE

+ ÉCONOMIQUE

- ✓ Partage des frais de carburant, de péage, et donc un gain de pouvoir d'achat
- ✓ Une prime de 100 € offerte aux utilisateurs inscrits sur une plateforme de covoiturage

+ ÉCOLOGIQUE

- ✓ Moins de voitures sur les routes
- ✓ Diminution des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la pollution de l'air
- ✓ Plus de sécurité : moins de trafic automobile et moins d'accidents de la route

+ SOCIAL

- ✓ Plus de lien social car il incite à la rencontre et à la discussion
- ✓ Une solution déplacement pour les publics dépourvus de voiture (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi, ménages précaires...)



Pour trouver une aire de covoiturage près de chez soi : télécharger l'appli Somme en poche, onglet Mobilité/Aires de covoiturage



Évaluation du schéma

Des chiffres de fréquentation mitigés :

- Remplissage élevé des aires situées près des échangeurs autoroutiers,
- Remplissage faible des autres aires.

Une pratique du covoiturage ancrée pour les trajets occasionnels de longue distance, avec un partage des frais de péage.

Mais une pratique qui a plus de mal à prendre sur les déplacements du quotidien :

- Des usagers qui sont restés sur leurs points de rassemblement habituels ? Pas d'avantage pratique à se déplacer sur les aires ?
- Quelques aires mal positionnées et/ou mal indiquées, et de fait peu visibles et peu identifiées ?
- Sentiment d'insécurité à laisser sa voiture seule en pleine campagne ?
- Peu d'incitation au covoiturage en dehors de l'aménagement d'aires ?

Bilan de fréquentation 2024

Aire de covoiturage	Nombre de places	Moyenne de fréquentation	Taux d'occupation	Nombre de jours de comptage
Forest-Montiers	15	3,10	20,67%	10
Rue Est	16	0,00	0,00%	6
Noyelles-sur-Mer	26	4,33	16,67%	9
Yzengremer	12	0,33	2,78%	3
Feuquières-en-Vimeu Est	15	0,00	0,00%	9
Longuemort (halte)	4	2,14	53,57%	7
Huchenneville	16	0,00	0,00%	4
Oisemont	12	1,20	10,00%	5
Lignières-Châtelain	12		0,00%	0
Quevauvillers	16	1,00	6,25%	1
Essertaux	11	6,63	60,23%	8
Ville-le-Marclet	18	0,50	2,78%	4
Bernaville	17		0,00%	0
Amiens Nord (SANEF)	32	15,68	49,00%	28
Camon	16	3,43	21,47%	23
Albert Ouest	15	2,96	19,73%	25
Cléry-sur-Somme	40	11,82	29,55%	11
Proyart	16	1,50	9,38%	2
Beaucourt-en-Santerre	14	2,75	19,64%	12
Roye (SANEF)	30	16,20	54,00%	5
TOTAL / MOYENNE	353	73,58	20,84%	8,60

Perspectives

- Évolution du rôle du Département vers un soutien aux actions portées par les EPCI autorités organisatrices de la mobilité.
- Améliorer l'intermodalité covoiturage / transports en commun et covoiturage / vélo en lien avec la Région et les EPCI, dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité.
 - Les aires de covoiturage, de potentielles aires de mobilité rurale ?
- Débat sur la prise en compte des obligations de mise en place de panneaux solaires et de bornes de recharge électriques sur des aires peu fréquentées et non raccordées au réseau électrique.